



ASABTP



1^{er} RALLYE NATIONAL VHRS de ROQUEBILLIERE - VESUBIE 13 et 14 septembre 2013

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Dans le cadre du « 1^{er} Rallye Régional de Roquebillière-Vésubie » et du « 1^{er} Rallye National VHC de Roquebillière – Vésubie » est organisé le « 1^{er} Rallye National VHRS de Roquebillière-Vésubie »

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Lundi	15 juillet 2013	
Ouverture des engagements :	Lundi	15 juillet 2013	
Parution du road book :	Mardi	22 juillet 2013	
Clôture des engagements :	Lundi	2 septembre	à minuit
Vérifications administratives :	Vendredi	13 septembre	de 14h30 à 19h30
Vérifications techniques :	Vendredi	13 septembre	de 14h45 à 20h00
1 ^{ère} réunion du Collège :	Vendredi	13 septembre	à 18h00
Publication des admis au départ :	Vendredi	13 septembre	à 20h30
Départ 1 ^{ère} voiture :	Samedi	14 septembre	à 08h30
Arrivée 1 ^{ère} voiture :	Samedi	14 septembre	à 15h08
Publication des résultats :	Samedi	14 septembre	30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
Vérifications finales :	Samedi	14 septembre	
Remise des Prix :	Samedi	14 septembre	à partir de 19h30 sous le chapiteau

ARTICLE 1P – ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise les 13 et 14 septembre 2013 en doubleur du «1^{er} Rallye Régional de Roquebillière - Vésubie», et du «1^{er} Rallye National VHC de Roquebillière - Vésubie », un « Rallye Régional de Régularité Historique Sportif » dénommé « **1^{er} Rallye National VHRS de Roquebillière - Vésubie** », conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA.

Permis d'organiser	CRSA Côte d'Azur n°	en date du
	FFSA n°	en date du
Rallye inscrit en catégorie	NPEA	

Comité d'organisation : Idem support Rallye Moderne

Tableau officiel d'affichage : Place Mairie de Roquebillière

Secrétariat du Rallye : **ASABTP** 42 avenue Gallieni 06000 NICE

Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14 - e-mail : asa@asbtp.com - Site web : asa.asbtp.com

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : Tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 19h jusqu'au jeudi 12 septembre 2013

PERMANENCE DU RALLYE : Mairie de ROQUEBILLIERE à partir du vendredi 13 septembre 2013 à 14h

1.1P OFFICIELS DU RALLYE :

Idem support Rallye Moderne

- Commissaire technique : Responsable André BAROLLE Licence N° 55043

1.2P ÉLIGIBILITÉ :

Le « 1^{ER} RALLYE NATIONAL VHRS DE ROQUEBILLIERE - VESUBIE » compte pour :

- Le Championnat VHRS du Comité Régional du Sport Automobile PACA
- Les Challenges ASABTP

1.3P VÉRIFICATIONS :

Pas de convocation individuelle.

Les vérifications administratives auront lieu Vendredi 13 septembre 2013 à la Mairie de Roquebillière de 14h30 à 19 h 30.

Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau au même endroit de 14 h 45 à 20 h.

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques. Le stationnement des remorques est interdit dans le village de Roquebillière, mais obligatoire parking EDF (voir fléchage).

ARTICLE 2P – ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES :

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

Idem support Rallye Moderne

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum à moduler en fonction du Rallye moderne.

Toute demande d'engagement devra être accompagnée :

- Photocopie du permis de conduire en cours de validité
- Photocopie de la licence 2013

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye

« HAUTE - INTERMÉDIAIRE - BASSE »

Moyenne intermédiaire = moyenne haute moins 5 Km - Moyenne basse = moyenne haute moins 10 Km

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures (ce nombre pourra être augmenté ou diminué en fonction du nombre d'engagés en VHC).

3.1.1P CONCURRENTS ADMIS :

Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, aux personnes en possession d'un Titre de Participation International Régularité ou National Régularité et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

3.1.1.2P DROIT D'ENGAGEMENT :

Idem support Rallye Moderne

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- avec la publicité des organisateurs : 270 €
- sans la publicité des organisateurs : 540 €

Une remise de 40 € sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

3.1.1.3P ACCEPTATION :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 P-ÉQUIPAGES :

Conforme au règlement standard et aux prescriptions 2013 F.F.S.A.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

3.3P ORDRE DE DEPART :

Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

ARTICLE 4P – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1P VOITURES AUTORISEES :

Sont admises, sur invitation les voitures correspondant à l'annexe K du code sportif de la FIA .

Les voitures des périodes C à J1 de 1919 à 1985. Les groupes suivants sont autorisés

1 - Groupe de régularité historique : voitures telles que définie à l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1985

2 - Groupe de régularité prestige : voitures de G T de série en conformité avec leur homologation routière.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2P INSTRUMENTS DE BORD : Deux catégories distinctes seront établies :

- Catégorie 1 : Voitures équipées d'instruments de mesure de distances mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.
- Catégorie 2 : Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

4.3P DOCUMENTS A FOURNIR AUX VERIFICATIONS :

La carte grise du véhicule ainsi qu'un laissez passer pour véhicules historiques de régularité doit être présentée aux commissaires techniques aux vérifications. Le PTH est recommandé mais pas obligatoire.

4.4P ASSISTANCE : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ : Conforme au règlement standard 2013 FFSA

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

5.2P PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3P PUBLICITÉ FACULTATIVE :

La publicité des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

Toute autre publicité devra s'inscrire dans le cadre de l'annexe K en cours de validité et recevoir l'accord écrit de l'organisation.

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES : Idem support Rallye Moderne

6.2P Reconnaissances : Idem support Rallye Moderne

6.3P Carnets de contrôle : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE :

7.1P Départ :

Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné. Les concurrents partiront de minute en minute.

7.2P Dispositions relatives aux contrôles :

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles de passage (CP) :

A ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage. L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) :

A ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation. L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

- Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

7.3. TESTS DE REGULARITE :

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs.

La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est libre.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple : Moyenne définie 45 km/h
Longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km
Temps imparti : 6 mn. 48 sec.
Temps réalisé: 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité.
Temps réalisé: 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur mettra en place des points de chronométrage intermédiaires obligatoires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au-dessous entraînera une pénalité d'une seconde.

Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique : Trois options de vitesses moyennes sont proposées pour réaliser les tests de régularité.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 options et pour la TOTALITE des tests de régularité.

L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.

Le directeur de course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité une "moyenne haute" une "moyenne intermédiaire" une "moyenne basse" en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3

Ces valeurs seront communiquées, aux choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au CH des départs de chaque test de régularité.

Aucune moyenne ne devra figurer au règlement particulier.

Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne maximale de l'option C sera exclu.

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES :

Si un pilote saute un test de régularité, ou pour des raisons techniques ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et intégré au classement.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 mn avant le départ de la première voiture de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé, il sera appliqué 15 minutes de pénalité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire

TEST DE REGULARITE NON EFFECTUE. :

Pour être classée, la voiture doit passer le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS: Aucune réclamation ne sera acceptée

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Les concurrents seront classés dans chaque groupe tel que définis à l'article 4.1, par ordre décroissant des pénalités en 2 catégories comme indiqué à l'article 4.2.

ARTICLE 10 - COUPES ET RECOMPENSES

Des coupes et trophées récompenseront les concurrents classés comme suit :

- 1 : Groupe de régularité historique
 - Les 3 Premiers du classement catégorie 1
 - Les 3 premiers du classement catégorie 2
- 2 : Groupe de régularité prestige
 - Les 3 Premiers du classement catégorie 1
 - Les 3 premiers du classement catégorie 2

10.1 REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le samedi 14 septembre 2013 à partir de 19h30 sous le chapiteau à Roquebillière le vieux.

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE F.F.S.A.**